MESURES ET ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'A.E.P.

COUVRIR LES BESOINS À L'HORIZON 2010 (cf. 1.9) :

- Choisir entre les différentes ressources possibles (intérieures et/ou extérieures au bassin)et réaliser les investissements correspondants, en tenant compte des autres objectifs du SAGE.

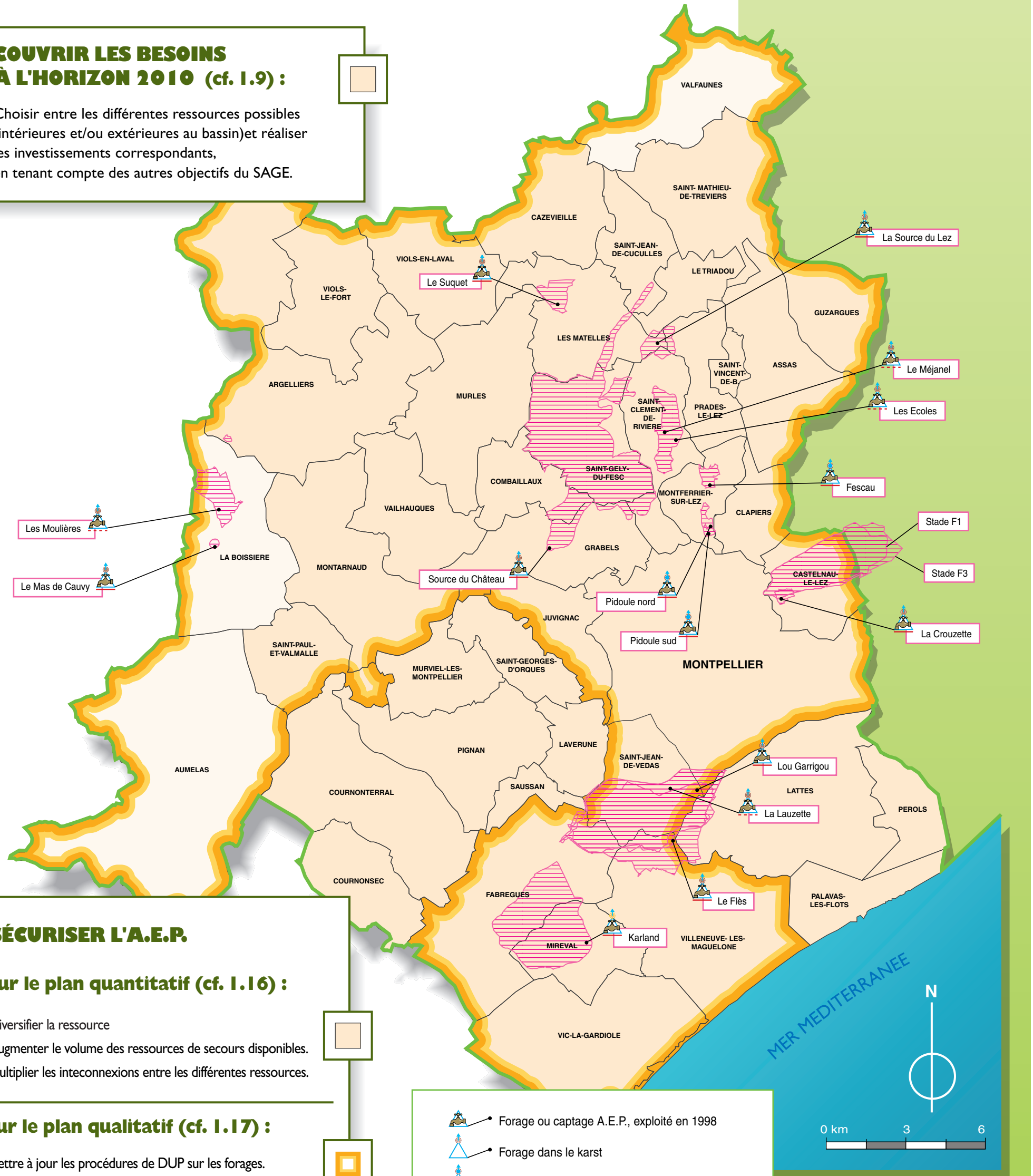

SÉCURISER L'A.E.P.

sur le plan quantitatif (cf. 1.16) :

- Diversifier la ressource
- Augmenter le volume des ressources de secours disponibles.
- Multiplier les inteconnexions entre les différentes ressources.

sur le plan qualitatif (cf. 1.17) :

- Mettre à jour les procédures de DUP sur les forages.
- Sur les périmètres de protection rapprochés des forages AEP exploités :
  - recenser les activités ;
  - recenser les forages publics ou privés ;
  - colmater les forages définitivement abandonnés ;
  - prévenir les pollutions accidentelles liées au transport.

Conception : Commission Locale de l'Eau / Anne Roux
Réalisation : SIEE / Dom - 1999